Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDQSPV/2018-336** **25/04/2018**

Date de mise en application : 01/07/2018
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/2014-500 du 27/06/2014 : Méthode officielle d'analyse MOA 035 version 1a relative à la détection de Mycosphaerella fijiensis sur tissus foliaires de bananier par PCR en temps réel duplex.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA035 relative à la détection de Pseudocercospora fijiensis par PCR en temps réel duplex.

Destinataires d'exécution
DRAAF-SRAL DAAF- SALIM ANSES-LABORATOIRE DE LA SANTE DES VEGETAUX (LSV) LABORATOIRES AGREES

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse MA035 relative à la détection de Pseudocercospora fijiensis par PCR en temps réel duplex.

Textes de référence : Articles R 202-2 à R 202-21 du code rural et de la pêche maritime. Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux

Le champignon *Pseudocercospora fijiensis* (Morelet) Deighton (anciennement *Mycosphaerella fijiensis* Morelet), agent de la cercosporiose noire du bananier (maladie des raies noires) ou black Sigatoka disease, est un ascomycète appartenant à la famille des *Mycosphaerellaceae*. L'arrêté du 31 juillet 2000, version consolidée au 24 février 2017, établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, prévoit pour la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane, l'inscription de *Mycosphaerella fijiensis* (ancienne taxonomie) en annexe A (liste des organismes pour lesquels la lutte est obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire).

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode de détection de *Pseudocercospora fijiensis* par PCR en temps réel duplex, ANSES/LSV/MA035 version 2 en remplacement de la méthode MOA035 version 1.

Cette méthode doit être mise en œuvre :

- par les laboratoires agréés pour les analyses officielles,
- par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de mycologie, à Malzéville.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA035 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA035 version 2 est applicable dès la publication de cette note de service et de façon obligatoire à compter du 01/07/2018. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT